

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
CCAS DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

N° 2024_015

Nombre de Conseillers	En Exercice 9	Présents 8	Votants 9
Date de Convocation	9 avril 2024		
Séance du	15 avril 2024		
<p>Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Président.</p>			
<p>Etaient présents : J-C. MORICONI – C. QUEYRAT – A. BERNARD – P. BINDEL – V. GUILLEMIN – D. JUANOLA – A. LOPEZ – E. MARTIN.</p>			
<p>Absents excusés ayant donné procuration : F. VERGEOT à C. QUEYRAT.</p>			
<p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : Néant.</p>			
<p>Secrétaire de Séance : Armande BERNARD.</p>			

OBJET : Modification de la durée hebdomadaire

Pour les besoins du service, Monsieur le président proposera aux membres du conseil d'administration d'approuver la modification de la durée hebdomadaire de travail des postes suivants :

- Un agent social de 10h00 à 20h00 ;
- Un agent social de 10h00 à 25h00 ;
- Deux agents sociaux principaux de 1^{ère} classe de 25h00 à 35h00 ;
- Un agent social principal de 2^{ème} classe de 25h00 à 27h00.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de :

- **AUTORISE** la modification de la durée hebdomadaire de travail des postes susmentionnés.

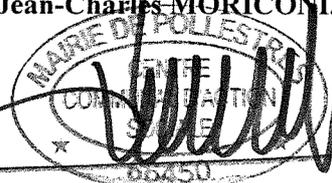
**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

PRÉFECTURE des PYRÉNÉES-ORIENTALES

25 AVR. 2024

COURRIER

Le Président
Jean-Charles MORICONI.



Mis en ligne le 26/04/2024